



Travail pendant congés parental

Par **sophie**, le **09/09/2011 à 10:59**

Bonjour, rnma responsable me demande de participer à une réunion de travail pendant mon congés parental. rna t'elle le droit de m'imposer de venir? rndans quelle mesure je peux refuser d'y participer puisque mon contrat de travail est suspendu pendant le congés parental

Par **pat76**, le **08/10/2011 à 18:05**

BonjourrrnrnVous avez été à cette réunion.rrnrnLe congé parental suspend le contrat de travail et vous n'avez donc aucune obligation envers l'employeur puisqu'il ne vous verse aucun salaire.rrnrnAucune sanction ne peut être prise en cas de refus.